



LETTRE DES AMIS n° 173

ISSN 0299-8890

11, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE

Tél. Archives départementales 05.34.31.19.70

Fax " " 05.34.31.19.71

Permanence du jeudi matin 05.62.26.85.72

<http://perso.wanadoo.fr/christiam.humbert/aahg>

* DATES À RETENIR

1) **Samedi 8 avril**, à **9 h 30**, aux **Archives départementales**, atelier de **paléographie** animé par **Louis Latour** et **Gilbert Floutard**, réservé aux **lecteurs débutants**.

2) **Mardi 11 avril**, à **17 h 30**, aux **Archives départementales**, cours de **paléographie** animé par Mme **Geneviève Cagniant-Douillard**, Conservateur en chef, réservé aux **lecteurs confirmés**.

* POUR INFORMATION

1) Signalons que l'ouvrage "*L'Union : bribes d'histoire*" suivi de "*la Paroisse de L'Union de 1794 à nos jours*" préparé par notre ami **Gilbert Imbert** pour le compte de la municipalité de L'Union est en vente au prix de 65 F à la Mairie de L'Union.

Ont participé à la rédaction de l'ouvrage :

MM. **Charles Cambe** et **Christian Servelle**, archéologues.

M. **Pierre Gérard**, Conservateur général honoraire du Patrimoine.

M. **Georges Fournier**, Professeur émérite à l'Université Toulouse-le Mirail.

L'abbé **Guillaume Lafforgue** (†).

MM. **Roger Magnard** et **Gilbert Floutard**, habitants de L'Union.

Poèmes de Mme **Claudette Levrat** et de M. **Paul Gaffard**, habitants de L'Union.

2) Conférences organisées par le Musée Saint-Raymond :

• **Jeudi 13 avril, à 17 h 30, salle du Sénéchal 17**, rue de Rémusat à Toulouse, **Monique Drieux-Daguerre**, Conservateur-restaurateur, responsable du Laboratoire Archéologies évoquera "*L'avenir de notre passé*".

• **Jeudi 4 mai, à 17 h 30, salle du Sénéchal Jean-Marc Fabre**, Ingénieur au C.N.R.S. évoquera "*Les Forges de Vulcain*".

3) Une nouvelle publication des Dentellières du Sud-Ouest à paraître en juin 2000 : "*Jean-François Régis entre légende et histoire*".

Recherches sur les édits somptuaires : l'édit de 1639 et l'intervention du saint jésuite.

Pour tout renseignement s'adresser à **Geneviève Moulin** 31, port Saint-Sauveur - 31000 Toulouse - Tél. 05.61.62.18.62.

4) La Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers organise dans ses locaux, 13, place Saluste du Bartas 32000 Auch, le **samedi 8 avril prochain de 9 h 30 à 17 h**, une journée d'études sur le thème "*Culture, Patrimoine et Nouvelles Technologies*".

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne sont cordialement invités à participer à cette journée d'études.

Si vous souhaitez obtenir plus de précisions vous pouvez téléphoner l'après-midi à la **Société archéologique du Gers** au 05.62.05.39.51.

Voici, par ailleurs, l'adresse informatique du site Internet de la Société archéologique du Gers :

<http://perso.wanadoo.fr/pierre-leoutre/SAG.html>

5) XV^e Colloque des Musées protestants du 28 avril au 1^{er} mai 2000

"Un musée dans son terroir : Ferrières dans la montagne du Tarn"

Vous trouverez avec cette lettre un bulletin de pré-inscription que m'a fait parvenir notre ami **François Laval**.

Si vous souhaitez participer à ce colloque, il vous suffira de le remplir et de l'envoyer à l'adresse indiquée.

6) Bicentenaire du Corps préfectoral

À l'occasion du bicentenaire de la création par Napoléon Bonaparte, premier consul, du corps préfectoral, une exposition est présentée à la **Préfecture de la Haute-Garonne**, place Saint-Étienne à Toulouse intitulée :

"Bicentenaire du Corps préfectoral de 1800 à nos jours".

Cette exposition est **ouverte au public** du **20 mars au 28 avril** inclus, tous les jours sauf le samedi et le dimanche de **9 h à 16 h**.

Signalons que cette exposition comporte un certain nombre de documents provenant des **Archives départementales de la Haute-Garonne**.

* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 182

Les droits seigneuriaux dans le Midi toulousain

M. **Georges Rives** nous indique que le **droit de quête** ou **queste** n'est autre que la taille seigneuriale.

À Sainte-Colombe dans le Kercorb, la Communauté était abonnée à la quête et devait payer tous les ans 34 livres 6 sols au seigneur.

D'après **J. Ramière de Fortanier** le **droit de coup** ou **coupage** correspond au droit de place ou de mesurage et équivaut généralement à 1/32 de setier de grains.

* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 183

Voici ce que nous écrit M. **Jean Faure** à propos du métier de **salelatier** :

"À défaut de pouvoir retrouver le métier de salelatier, nous sommes enclins à nous demander s'il ne s'agit pas d'une erreur soit de lecture, soit d'écriture."

*En effet, le dictionnaire de **Paul Cayla** mentionne le terme de **salclatier** pour désigner un fabricant de cercles de vaisselle vinaire.*

*Ce nom de métier dérivant du mot **salcle** désignant un cerceau, d'ordinaire pour petite vaisselle vinaire, fait d'écorces de châtaignier."*

* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 184

À propos de la **poudre de duc** citée dans un livre de comptes du trésorier des Capitouls de 1499.

M. **François Bordes**, Directeur des Archives municipales de Toulouse, a trouvé dans "*Le Ménagier de Paris*"⁽¹⁾ Tome second, la réponse.

Il s'agit de la **poudre d'ypocras** mêlée à **du sucre**.

"Pour faire pouldre d'ypocras, prenez un quarteron de très fine canelle triée à la dent (goutée) et demy quarteron de fleur de canelle fine, une once de gingembre de mesche trié fin blanc et une once de graine de paradis, un sizain⁽²⁾ de noix muguettes et de garingal ensemble, et faites toute battre ensemble. Et quant (sic) vous voudrez faire l'ypocras, prenez demye once largement et sur le plus de ceste pouldre et deux quarterons de sucre, et les meslez ensemble, et une quarte de vin à la mesure de Paris."

"Pour une quarte ou quarteron d'ypocras à la mesure de Bésiers, Carcassone ou Montpellier, prenez cinq drames de canelle fine triée et mondée, gingembre blanc trié et paré, trois drames : de giroffle, graine, macis, garingal, noix muguettes, espic nardy, de tout ensemble une drame et un quart : du premier le plus et des autres en dévalant moins et moins. Soit faicte pouldre, et avec ce soit mis une livre et demi quarteron, au gros poix, de sucre en roche broyé, et meslé parmi les autres devant dictes especes et mis ; et soit du vin et le sucre mis et fondu en un plat sur le feu, et mis pouldre, et meslez avec ; puis mis en chausse, et coulé tant de fois qu'il rechée tout cler vermeil."

Nota que le sucre et la canelle doivent passer comme maistres".

Vous pouvez essayer, c'est très facile à préparer... et surtout, c'est excellent !

Par ailleurs, notre ami **Jean Faure** nous écrit à propos de la "**poudre del duc**".

"Dans le livre de comptes (cité plus haut), on peut noter que, contrairement aux clous de girofle et au safran dont l'achat revient fréquemment, le trésorier de la ville ne mentionne qu'une seule fois, et dès le premier jour, l'acquisition d'une once de "poudre de duc".

Ceci permet de penser que la provision est faite pour les repas et les jours à venir.

Après vaines recherches dans les manuels traitant du commerce des épices à cette époque (Wolff, Caster, etc), l'idée nous vint de consulter nos diverses pharmacopées et, l'une d'elles, la "Pharmacopée Universelle" de Nicolas Lemery, en sa 5e édition, datée de 1761, aux pages 247 et 248, en nous orientant vers une "pulvis digestivus" semble nous apporter une solution.

Sous l'appellation de "Poudre du Duc", sont décrites diverses préparations, en particulier à base de cannelle et de sucre candi.

(1) "*Le Ménagier de Paris*". Traité de Morale et d'Économie domestique composé, vers 1393, par un bourgeois parisien ed. présentée par le baron Jérôme Pichon, Régis Lehoucq éditeur.

(2) Un sixième d'once.

Ainsi pouvons-nous lire :

"Cette poudre, à cause de son bon goût, est plus en usage pour les alimens que pour les remèdes ; son nom vient peut-être de ce qu'un Duc l'a inventée... Il se peut encore que ce nom soit une corruption de dulcis qui signifie douce, parce qu'en effet la poudre a une fort agréable douceur".

Enfin, "cette poudre excite l'appétit, elle fortifie l'estomac, elle aide à la digestion et elle chasse les vents...".

Notons que d'après la *Parmacopée universelle* de Nicolas Lemery il existait des sortes différentes de **poudre du duc** :

- la poudre du duc simple, la poudre du duc composée, la poudre douce du duc de Nicolas Alexandrin, la poudre du duc réformée. Leur composition variait de l'une à l'autre.

* AVIS DE RECHERCHE n° 185

En compulsant les procès-verbaux des consuls de Castres, un de nos amis a trouvé la mention des différentes mesures confiées aux "surposés" chargés de la vérification des poids et mesures de la ville. Il est notamment écrit ceci : "*que les marchans que vendent sel tiennent cartières et mesmes **salmalz** quilz appellent...*".

À quoi correspondent les **salmalz** ? Quelle est la valeur de cette unité ?

* AVIS DE RECHERCHE n° 186

Un de nos amis souhaiterait savoir où se trouvait **Marignac**, résidence de la famille d'**Ebelot**, maire de Toulouse en 1871 et de 1878 à 1881.

Il existe, en effet, plusieurs Marignac en Haute-Garonne dont l'un est proche de Saint-Gaudens.

* AVIS DE RECHERCHE n° 187

Une de nos amies habite à Verfeil un lieu-dit appelé les **Issouliers**. Elle aimerait connaître la signification du terme **Issoulier**.

Qui pourrait la renseigner ?

* LES CALENDRIERS JULIEN ET GRÉGORIEN

La rotation de la Lune autour de la Terre a permis initialement de diviser l'année, correspondant à une rotation de la Terre autour du Soleil, en 12 mois fondés sur les lunaisons (29 jours 12 heures 44 minutes 2,9 secondes). Comme les périodes de rotation de la Terre et de révolutions de la Terre autour du Soleil et de la Lune autour de la Terre ne sont pas commensurables, des ajustements se sont avérés nécessaires sous forme de jours supplémentaires pour que les dates des saisons (liées principalement à l'inclinaison de l'axe de rotation de la Terre par rapport à son orbite autour du Soleil) n'évoluent pas dans le calendrier.

Avant Jules César il y a eu de nombreux calendriers, dont plusieurs romains. Ces calendriers étaient très imparfaits. César décida de réformer le calendrier et fit venir d'Alexandrie à Rome l'astronome Sosigène qui proposa une solution qui fut retenue par l'empereur et qui est connue sous le nom de calendrier Julien.

Le calendrier julien

Le calendrier julien est un calendrier solaire et ses 12 mois sont indépendants des lunaisons. L'année égyptienne de 365 jours fut adoptée. Pour replacer l'équinoxe de printemps au 25 mars, il fallut alors compenser le retard de 80 jours accumulé à cette époque en ajoutant 3 mois de 30 jours. Cette correction fut faite en l'an 708 de la fondation de Rome soit en 46 avant J.-C.. Cette année, qui compta 445 jours, est appelée "l'année de la confusion". Puis les années commencèrent le 1er janvier et comptèrent 365 jours. Tous les 4 ans, le 6ème jour avant les calendes de mars on ajouta un jour. Le premier jour du mois s'appelait les calendes (calare = appeler) pour rappeler que les magistrats annonçaient ce jour-là des informations importantes.

En doublant tous les 4 ans le 6ème jour avant les calendes de mars, jour de la fête des Régifuges, célébrée en l'honneur de Tarquin, on lui donna le nom de *bissexto-calendas martius*, d'où le nom d'année bissextile.

Ce calendrier considérait que la révolution de la Terre autour du Soleil était de 365,25 jours. Or la valeur exacte de cette révolution est de 365, 2422166 jours. L'année julienne est donc trop longue de 11 minutes 14 secondes.

Le calendrier grégorien

Bien avant le 16ème siècle, les autorités ecclésiastiques et les astronomes, constatant le décalage progressif du calendrier julien avec les saisons, avaient proposé, en vain, plusieurs réformes. Le problème devenant de plus en plus urgent, le concile de Trente (1545-1562) chargea Grégoire XIII (Ugo Buoncompagni, professeur à Bologne avant son élection) de procéder à la réforme.

Grégoire XIII fit construire au Vatican une tour d'observation, la Tour des Vents, qui deviendra l'observatoire du Vatican et nomma une commission de réforme du calendrier. En 1582 l'équinoxe de printemps tombait le 11 mars, en avance de 10 jours. La commission proposa une réforme connue sous le nom de réforme grégorienne et qui aboutit au calendrier grégorien toujours en vigueur.

La réforme est la suivante :

1° L'année 1582 comporte 10 jours de moins. Le lendemain du jeudi 4 octobre est le vendredi 15.

2° Les années bissextiles tous les 4 ans suivant la règle julienne.

3° Les années séculaires ne sont pas bissextiles sauf celles dont le nombre de siècles est divisible par 4 : c'est le cas de l'an 2000 mais pas celui de l'an 1900 (ce qui pourrait occasionner un bogue en informatique le 29 février 2000), cette date pouvant être éventuellement confondue avec un 29 février 1900 qui n'a pas existé).

Avec ce nouveau calendrier l'erreur résiduelle n'est plus que d'environ un jour tous les 3000 ans.

Dates d'adoption du calendrier grégorien

La bulle papale *Inter gravissimas* de Grégoire XIII du 24 février 1582 annonça la mise en œuvre du nouveau calendrier à partir du 15 octobre 1582, avec suppression de la période 5-14 octobre.

La réforme suscita des réticences surtout dans les pays protestants et orthodoxes qui ont longtemps préféré garder un calendrier faux plutôt que de suivre une décision papale. Il y a une phrase célèbre de l'astronome allemand Kepler (1571-1630) : "*Les protestants aiment mieux être en désaccord avec le Soleil qu'en accord avec le Pape*". L'Espagne et le Portugal se plièrent aux règles papales. En France (règne d'Henri III) la réforme ne fut appliquée qu'en décembre, le 9 étant suivi du 20 décembre.

ANNEXE

Les dates d'adoption du nouveau calendrier pour différents pays sont les suivantes :

Pays catholiques :

Rome, Espagne et Portugal : Saut du 4 octobre au 15 octobre 1582 ;

France : Saut du 9 décembre au 20 décembre 1582 ;

Pays-Bas : Saut du 14 décembre au 25 décembre 1582 (mais les provinces protestantes refusèrent de se plier au décret) ;

Allemagne et Suisse : 1583 ET 1584 .

Pologne : 1586 et 21 mars 1915 ;

Hongrie : Saut du 20 octobre au 1er novembre 1587.

Pays protestants :

Allemagne : Saut du 19 février au 1er mars 1700 ;

Suède : 1er janvier 1753.

Pays orthodoxes :

URSS : Saut du 1er février au 14 février 1918 (le retard du calendrier julien était alors de 13 jours. L'anniversaire de la célèbre Révolution d'octobre 1917 est donc actuellement fêté en novembre !) ;

Bulgarie : 1er avril 1916 ;

Yougoslavie : 1919 ;

Églises orthodoxes : Saut du 30 septembre au 14 octobre 1818.

Autres pays :

Angleterre : Saut du 3 septembre au 14 septembre 1752 ;

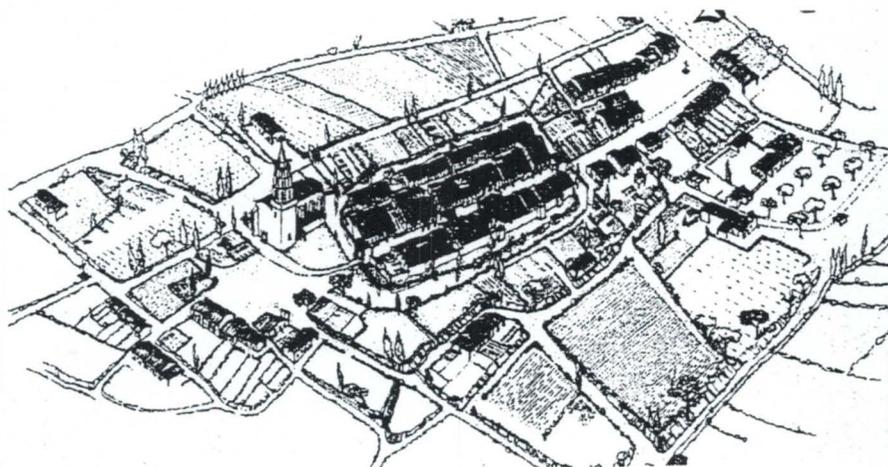
Turquie : 1er janvier 1927 ;

Japon : 1er janvier 1873 ;

Chine : 1er janvier 1912 et 1er janvier 1929.

Henri RÈME

* POURQUOI ET QUAND BOURG-SAINT-BERNARD ?



Bernard de Clairvaux passe à Verfeil

Dans l'ouvrage *Histoire Générale de Languedoc* de dom Devic et dom Vaissette⁽¹⁾ écrit au début du XVIIIe siècle, liv. XVII, page 742, on peut lire :

"Le pape Eugène III, qui arriva en France pour prêcher la croisade, vers la fin du carême de l'an 1147, instruit du progrès que faisait, dans le Toulousain et aux environs, la secte de Henri, en fut alarmé. Il nomma le cardinal Albéric légat du Saint-Siège ; et il lui demanda de se rendre sur les lieux pour en chasser l'hérésie. Celui-ci demanda à plusieurs prélats et à saint Bernard, abbé de Clairvaux, de l'accompagner dans cette légation. Malgré ses ennuis de santé, le vénérable abbé décida de se joindre à la mission du légat."

Il se mit en chemin, et prévint Alphonse, comte de Toulouse, des raisons de son arrivée. Passant par Poitiers, Bordeaux, Bergerac, Périgueux, Sarlat et Cahors, il devait arriver à Toulouse les premiers jours de juin 1147⁽²⁾ (ou 1145). Après avoir parcouru avec succès le Toulousain, et diverses villes et châteaux, surtout ceux que Henry avait le plus infectés, il se dirigea sur Albi, centre de l'hérésie, en passant par Verfeil et Saint-Paul sur Agout.

(1) Religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur chargé par les États du Languedoc, en 1708, de rédiger cet ouvrage, dont la première publication date de 1727.

(2) De nombreux ouvrages actuels sur cette période donnent la date de 1145, ce qui ne semble pas correspondre avec la nomination du pape Eugène III, élu en mars 1145.

Seul Verfeil a fait l'objet de détails relatant son passage. Le chroniqueur de l'époque Guillaume de Puylaurens⁽³⁾ en parle dans le chapitre premier de son récit :

"Le bienheureux Bernard, abbé de Clairvaux, fameux par sa piété et par sa connaissance approfondie des belles lettres, enflammé du zèle de la foi, visita le Languedoc et s'arrêta au Château de Verfeil, où était réunie une grande partie de la noblesse. Il jugeait avec raison que c'était par là qu'il fallait débiter, et que s'il parvenait à y détruire le venin de l'hérésie, il lui deviendrait plus facile de la vaincre partout ailleurs. Mais aussitôt qu'il eut commencé sa prédication, les personnages les plus élevés en dignité quittèrent l'église et le peuple les suivit. Le saint sortit avec eux et se mit à exposer la parole de Dieu sur la grande place ; alors les nobles s'enfermèrent de tous côtés dans leurs maisons, tandis qu'il continuait à prêcher au milieu de la populace."⁽⁴⁾

Dom Vaissette dans le chapitre liv. XVII page 744 concernant le passage de saint Bernard à Verfeil, où il fut mal reçu, et dut se retirer, confirme : *"On prétend que le saint, en sortant de ce lieu, se retira dans un endroit du voisinage appelé aujourd'hui le Bourg-Saint-Bernard à cause de cet événement."*

Le terme de saint Bernard pour désigner l'abbé de Clairvaux n'est utilisé que pour bien situer le personnage vis-à-vis du lecteur. En effet il s'agit bien de l'abbé de Clairvaux qui ne sera canonisé que le 18 janvier 1174.

Ceci nous confirme que le nom de saint Bernard n'a pu être utilisé que bien après l'année 1174.

Le nom de *"l'endroit du voisinage"*, reste donc une énigme.

Naissance de la baronnie de Bourg-Saint-Bernard

"L'an de grâce 1216, le comte de Montfort arriva à Toulouse avec des forces imposantes, et envahit la cité à main armée".

C'est ainsi que Guillaume de Puylaurens, dans son chapitre XXIX, commence le récit du siège de Toulouse qui devait marquer la révolte des Toulousains contre l'occupation française *"afin de retrouver leur liberté d'autrefois, et de revenir à leur ancien seigneur"*. Les combats furent rudes, mais les croisés ne purent investir la ville, et durent se retirer au Château Narbonnais.

Le comte Raymond VI qui se trouvait en Espagne franchit les Pyrénées et rentra à Toulouse où il arriva en septembre 1217.

L'allégresse fut générale dans le Midi quand on apprit que Toulouse avait rappelé son seigneur légitime. Guy de Montfort essaya de maîtriser ce soulèvement dès son début, mais il ne peut y réussir.

⁽³⁾ Ecclésiastique né à Puylaurens en 1202, devint aumônier et chapelain de Raymond VII de 1242 à 1247 - décédé en 1295 - il a conduit sa chronique jusqu'en 1272.

⁽⁴⁾ Traduction de Charles Lagarde, Professeur d'histoire à Béziers, édition de 1864 : chapitre premier pages 6 et 7.

Son frère le comte Simon était occupé au siège de Crest, quand il reçut ces fâcheuses nouvelles, et décida de revenir. Avant son arrivée, les Toulousains s'empressèrent de clore leur ville du côté du Château Narbonnais.

"Le comte Simon arriva avec le légat du Souverain Pontife, et il assilla la cité avec des forces imposantes ; mais les bourgeois résistèrent si vaillamment que l'attaque demeura impuissante pour cette fois.

"Cependant le légat députa en France, pour prêcher la croisade, l'évêque de Toulouse (Foulque) avec plusieurs autres ecclésiastiques.

Dans cette prédication il enrôla une multitude de nouveaux croisés, qui se rendirent au siège de Toulouse vers le printemps suivant. L'évêque revint avec eux à l'armée, et pour le récompenser, le comte Simon lui octroya à perpétuité, tant à lui-même qu'à ses successeurs les évêques de Toulouse, le Château de Verfeil avec toutes ses dépendances, qui comprenaient environ vingt forteresses.". Événement qui se serait passé en 1218.

Ceci est confirmé par l'article 16 du traité de Meaux et de Paris en 1229, conclu entre le Cardinal Légat, la régente Blanche de Castille, au nom du roi Louis IX, et Raymond VII comte de Toulouse.

C'est ainsi que les évêques et archevêques de Toulouse, depuis 1218, seront barons de cet "endroit" dont l'extension deviendra Bourg-Saint-Bernard jusqu'à la Révolution.

Contrairement à ce qu'écrivit l'abbé Ariès dans son ouvrage, saint Bernard n'a pu prêcher dans l'église du village actuel, car celui-ci n'existait pas encore, et aucun vestige archéologique connu ne peut nous prouver le contraire.

À cette époque les places fortes avaient un but militaire, donc situées pour protéger un territoire, ou une voie de circulation pour contrer si possible le déplacement des troupes. Le village actuel ne correspond à aucun de ces critères. Les collines qui l'environnent sont plus élevées, et les grands chemins sont éloignés. Mais il existe à 800 m au sud, les restes de la motte castrale⁽⁵⁾, située sur un site exceptionnel, dominant la vallée du Dagour, et sur la voie de crête qui la surplombe. Cette vallée comporte de nombreux sites gallo-romains, démontrant une vie importante, donc une circulation intense. L'emplacement de cette motte (castrum ou Château fort) est tout à fait justifié. L'archéologie a démontré son existence, des restes de poteries du XI^e au XIV^e siècles, et des photos aériennes des fossés de l'enceinte le prouvent sans aucun doute. Malheureusement aucun écrit n'a été trouvé à ce jour pour le confirmer. Même le nom du lieu reste inconnu : on peut toutefois avancer une hypothèse.

La présence à proximité de la motte du cimetière de Saint-Paul est parfaitement connue. Il était encore utilisé vers 1750. Il comportait une église détruite pendant les guerres de religion, qui pourrait parfaitement être liée au Château fort, et utilisé par la population qui devait en dépendre et qui pourrait correspondre à cet "endroit" précité.

Sur les documents les plus anciens on trouve l'expression "chemin de l'église de Saint-Paul de Brette", pourquoi ne pas supposer que ce nom serait aussi celui de ce Château.

⁽⁵⁾ Des photos aériennes prises en 1995 et 1996 montrent avec précision le fossé circulaire du Château fort d'un diamètre de 50 m environ.

Malgré le traité de Paris de 1229 la situation de l'évêché de Toulouse est encore précaire. Dans l'ouvrage *Le diocèse de Toulouse* publié sous la directive de M. Philippe Wolff, Mme Élisabeth Magnou-Nortier précise "*qu'après la mort de Raymond du Falga en 1270, le temps de la grande tourmente est définitivement révolu. C'est un petit-fils de Raymond Bertrand de Lisle-Jourdain, qui monte la même année sur le trône épiscopal de Toulouse. Il fit profiter généreusement son église de ses richesses*". Mais il se voyait contester les droits de juridiction féodale sur les châteaux et les villes faisant partie de sa temporalité, notamment Verfeil et ses vingt places fortes.

La mort d'Alphonse de Poitiers et de Jeanne de Toulouse sa femme en 1271 marque le départ d'une grande période de calme. D'une situation d'usufruit le Languedoc devint tout entier une province rattachée au domaine royal.

Le roi Philippe III le Hardi trancha les différends par une charte dont l'importance est considérable et qui sera respectée jusqu'à la Révolution ; cette charte, datée de septembre 1279 et octroyée de Corbeil avec le sceau royal, a été appelée la "Philippin". L'objet de la charte permet de rétablir les droits de haute et basse justice de l'évêque, contestés par les représentants du roi, sur les fiefs octroyés en 1218, ou 1214, par Simon de Montfort.

On peut raisonnablement supposer qu'à la suite de cette charte l'évêque de Toulouse, voulant profiter de l'expansion économique de cette époque, qui conduit partout à la création de nombreuses bastides, a dû décider de créer la sienne. En effet le terroir est très riche et le fort ne permet pas une extension importante, pour l'installation d'une population agricole sans but militaire, ce qui est le but. Il choisit un lieu retiré, protégé par les collines environnantes. Ainsi est né le bourg, qui est devenu Bourg-Saint-Bernard, véritable bastide dans sa conception.

L'ouvrage *Bastides villes nouvelles du moyen âge* de Lauret Malebranche et Séraphin est le seul, citant dans son inventaire, le Bourg comme bastide :

Bourg-Saint-Bernard

Haute-Garonne, fond. évêque de Toulouse

13e s. tracé linéaire planifié

à ce jour on ne connaît pas la date exacte de sa création.

Le document qui pourrait confirmer cette existence dès le XIIIe siècle est, entre autre, la bulle du pape Jean XXII de l'an 1332, obtenue par le chapitre de l'église métropolitaine de Toulouse, demandant "*cassation du prieuré séculier distinct de la cure de l'église du Bourg-Saint-Bernard, érigé en la dite église, par monseigneur l'archevêque de Toulouse*"⁽⁶⁾.

Il est possible que ce document ait un rapport avec l'existence de l'hôpital, qui se trouvait en dehors de l'enceinte du village, existant peut-être avant la création de la bastide, et qui pouvait justifier également le choix de son emplacement.

Dans les reconnaissances féodales de 1485, il est fait état de l'existence de l'hôpital ainsi que sur le livre le "*cayer des reconnaissances de 1423*" ou, dans la liste des tenanciers, page 85, on peut lire : "*Vitalis Andree consul de Burgo et Joahannes Lagrassa*

⁽⁶⁾ Cité aux Archives départementales de la Haute-Garonne, registre 4 G 3 folio 87, mais disparue.

baiulus hospitalis" soit : Vital André consul du Bourg et Jean Lagrasse bailli de l'hôpital. Le bailli était le représentant du seigneur du Bourg, l'archevêque de Toulouse, pour assurer le fonctionnement de l'hôpital.

Sur les estimations Toulousaines des XIV^e et XV^e siècles de Wolff, page 299, en 1335 Joannes Cabochi reconnaît à Roques, une métairie proche de (Burgum Sancti Bernardi), et page 206, Guillelmus Bonafide reconnaît une métairie à Pugnères proche de (Burgum Sancti Bernardi).

Ces éléments laissent supposer déjà l'importance du village, puisqu'il est fait référence à celui-ci, pour situer un lieu. On ne retrouve cette précision que dans sept autres cas. Sa création pourrait être située dans les deux décennies de la fin du XIII^e siècle.

La ville médiévale est d'abord une forteresse, englobant à l'intérieur de ses murailles la demeure seigneuriale avec ses dépendances. On lui donnera le nom de cité. Elle assure la protection des populations environnantes et leur administration. Celle-ci entraîne la venue des commerces et artisans, rassemblés à proximité de la forteresse, à l'extérieur des remparts formant le Bourg (faux bourg). Ce lieu sert aussi de lieu d'échange.

Ce bourg n'est pas situé contre les murailles car il faut respecter la position militaire de la cité nécessitant une zone de protection dégagée.

C'est ainsi que l'on retrouve souvent les termes de cité et de bourg. À Toulouse les Capitouls sont dits, soit de la cité soit du bourg selon qu'ils ont été désignés par des quartiers appartenant à la cité, ou au bourg.

Ceci nous permet d'appuyer notre thèse sur les origines de notre village, dont la création semble suivre le même cheminement :

la forteresse : la motte ou la cité

le bourg : le village actuel

Quoi d'étonnant que l'évêque Bertrand de Lisle-Jourdain seigneur du lieu ait voulu donner le nom de **Bourg** et pour le différencier : de **Saint Bernard**.

Jacques BOUVIER

